

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents :
de Votants :

Vote : Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 08 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : Mme Myriam ESPERANCE

OBJET : Tarifs Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuels concernant la location de la salle des fêtes de Vabres.

Au vu de l'augmentation des coûts de fonctionnement (électricité, charges générales, etc.) une réévaluation du tarif de la location est indispensable.

Pour cela, Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

	GRANDE SALLE			PETITE SALLE
	La journée	2 jours continus	Mariage	
Habitants commune de Vabres l'Abbaye	130€ + 75€ chauffage	230€ + 150€ chauffage	350 € + 150€ chauffage	1/2 journée 20€ + 35€ chauffage Journée entière 55€ + 35€ chauffage
Habitants hors commune	195€ + 75€ chauffage	350€ + 150€ chauffage	670 € + 150€ chauffage	75€ + 35€ chauffage

Mise à disposition sonorisation sans réglage possible du son : 30€,

Mise à disposition de l'écran (sans ordi – sans projecteur) avec possibilité de fermer les rideaux : 20€,

Cautions : 500€,

Pour les organismes à but social : 55€ de location

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2022-
Code matière : 7.5.2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2023,
- De valider les tarifs ci-dessus,
- D'instaurer des frais de désinfection pour un montant de 100euros, appliqués pendant l'épidémie du covid-19,

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire